

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

Les crédits du programme 624 s'élèvent en 2021 à 107,7 M€ en AE et 107,4 M€ en CP, en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2020.

La modernisation des activités a nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^{ème} siècle de la DILA. Pour mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les activités qui ont fortement évolué vers les travaux numériques (arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016, activités de production et de publication aujourd'hui numériques sur toute la chaîne), des plans de départs anticipés successifs ont été mis en œuvre pour les salariés de droit privé des deux entités :

- un premier plan de « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité » (CAVA), mis en œuvre à la DILA depuis 2016 pour les agents de droit privé de la DILA nés avant 1964, s'est achevé fin 2019. Le dispositif a été prolongé, avec de nouvelles conditions financières, jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents qui remplissent les conditions ;
- le plan de départs volontaires lié à la « Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) de la SACIJO signé également en 2016 et s'est achevé fin 2019.

Ces dispositifs de réduction d'emplois permettent de générer un nombre important de départs annuels et des économies importantes sur les masses salariales de la DILA.

Cette baisse d'effectifs est combinée à une politique de recrutement externe ciblée, en cohérence avec le plan stratégique DILA 2021, qui vise notamment à recruter des compétences clés. Ainsi, en 2021, les crédits de titre 2 hors CAS pensions s'élèvent à 59 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2020, grâce notamment à la suppression de 14 ETP en 2021.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de dépenses de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 36 M€, en baisse de 1,6 M€ sous l'effet des départs des années précédentes.

La DILA participe au processus de labellisation égalité/diversité dans les services du Premier ministre. Elle met en place des démarches pour le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés par la désignation de référents, la sensibilisation des agents et l'accompagnement des équipes. Elle poursuit enfin sa politique active en faveur de l'apprentissage dans tous les secteurs d'activités.

En prévision des départs volontaires liés aux plans et aux départs en retraite, la DILA a mis un plan de formation systématique des nouvelles recrues, notamment dans les secteurs liés à la production du *Journal officiel*.

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA (9 M€), dont les dépenses ont été considérablement réduites depuis 2015. Les efforts vont être poursuivis notamment dans le cadre de la gestion mobilière et des travaux de réaménagement du site Desaix.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier. Ils n'ont pas fait l'objet de changements par rapport au PLF 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1

Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2

Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR 2.1

Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

DOFP : modification de la maquette à la suite de la conférence de performance d'avril 2020 : les sous-indicateurs "ratio entretien courant / SUB" et "ratio entretien lourd / SUB" ont été supprimés de l'indicateur "efficacité de la gestion immobilière"

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Depuis sa création, la DILA s'est inscrite dans la politique d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique en adoptant les trois premiers indicateurs interministériels prônés à l'époque, ce malgré les spécificités de sa gestion en tant que budget annexe.

La DILA a ainsi retenu de présenter ces trois indicateurs interministériels dans le cadre de son objectif d'optimisation des fonctions soutien : la gestion bureautique, la gestion des ressources humaines et l'emploi de travailleurs handicapés. Ces indicateurs correspondent aux efforts pérennes d'amélioration de gestion de la direction dans ces secteurs clés.

La DILA a adopté les deux premiers indicateurs d'efficacité car elle est autonome pour la gestion de son parc informatique et bureautique. Elle procède elle-même à l'acquisition de ses matériels et logiciels et gère un parc informatique diversifié, adapté à ses activités (postes fixes, portables pour les accès distants des personnels d'astreinte de la sous-direction des systèmes d'information, équipement des locaux dans le cadre du plan de continuité d'activités. La dématérialisation et la nécessité de continuité d'activités pour la production du *Journal officiel* impliquent un nombre de postes de travail supérieur à l'effectif permanent (poste fixe + portable d'astreinte par exemple). La DILA dispose également de postes en libre accès pour ses personnels techniques et de postes dédiés pour certains prestataires externes travaillant dans ses locaux.

De même, la DILA assure elle-même avec un logiciel spécifique, la gestion, la paie et le suivi de la formation de ses différentes catégories de personnel (salariés de droit privé sous la convention collective de la presse parisienne, fonctionnaires, agents contractuels de droit public, étudiants et apprentis). À cet égard, la DILA peut être comparée à d'autres administrations plus importantes au niveau du ratio effectif gérant sur effectif géré.

Le troisième indicateur interministériel d'emploi de travailleurs handicapés a été adopté en 2012 compte tenu de l'autonomie de recrutement de la DILA (recrutement distinct de celui opéré par la DSAF pour les services du Premier ministre).

INDICATEUR transversal *

1.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficacité bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 980	1 738	1 848	1 994	1 869	1 717

Précisions méthodologiques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques. Les dépenses de personnel en lien avec l'assistance et la maintenance auprès des utilisateurs ont été intégrées à partir de 2017.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En hausse depuis 2016 (notamment en 2018) mais en baisse en 2019, le ratio d'efficacité bureautique devrait connaître une nouvelle augmentation pour l'année 2020. Cette évolution s'explique par l'achat de matériel (ordinateurs, écrans, VPN, etc.) favorisant le travail à distance des agents que ce soit pour les grèves du début d'année mais aussi et surtout pour la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le nombre d'ordinateurs portables a ainsi connu une hausse substantielle (multipliant ainsi ponctuellement le nombre d'ordinateurs total – fixes et portables). L'achat de ces ordinateurs portables va permettre le renouvellement progressif de l'ensemble de la flotte mobile afin de remplacer le matériel vieillissant et de déployer Windows 10, incompatible avec une partie du parc informatique actuel. La prévision actualisée 2020 est donc revue à un ratio de 1 994 € par agent. Cette tendance devrait décroître avec une évolution, sauf contraintes spécifiques, vers l'achat d'ordinateurs portables par défaut pour la suite des investissements.

Un contrat pluriannuel a par ailleurs été signé début 2020 avec Microsoft (contrat d'entreprise pour 3 ans) afin de bénéficier de tarifs de licences plus avantageux (actuellement, la DILA réalise des achats unitaires par logiciel). Cet accord devrait générer des gains de 20 à 30 %.

Pour les années suivantes, la tendance devrait être baissière (et progressive à partir de 2021), avec moins de coût de support de proximité du fait de l'automatisation des postes, du déploiement de la nouvelle suite bureautique collaborative Teams et de la mise à jour Windows 10. Par la suite, le flux de renouvellement annuel sera d'environ un quart du parc.

Par ailleurs, le renouvellement du marché de support et d'assistance intervenu en 2019 conduit à des coûts à la baisse à compter de 2021. Les travaux d'automatisation de la gestion du poste de travail renchéiront en revanche les coûts bureautiques dans un premier temps. En 2022, le ratio devrait poursuivre sa baisse avec les premiers bénéfices de la rationalisation et de l'automatisation des déploiements et de la gestion du parc informatique.

Des éléments propres aux activités régaliennes de la DILA expliquent le maintien d'un nombre relativement élevé de postes informatiques. Les activités liées à la production du *Journal officiel* nécessitent la mise en place de sites de production de secours opérationnels 365/365 jours et équipés pour la continuité et la reprise d'activité, et la possibilité pour les agents de réaliser des astreintes techniques et fonctionnelles à distance, ce qui implique du matériel supplémentaire. La mise en œuvre des contraintes de sécurité ANSSI impose dans certains cas de mettre à disposition d'un même agent des postes informatiques distincts (règles d'administration technique des systèmes avec séparation des accès). A noter que la DILA réalise également des activités de développement, de PAO ou de vidéo nécessitant l'acquisition de matériel professionnel spécifique au coût relativement élevé.

En parallèle de ces éléments, des plans d'actions sont en cours pour rationaliser le parc bureautique (suppression des messageries inactives et désinstallation des logiciels non utilisés, etc.).

Une attention particulière continuera d'être portée sur les inventaires annuels du matériel afin d'identifier plus rapidement les postes informatiques rendus inactifs à la suite des départs d'agents en retraite et dans le cadre du plan de départs volontaires.

INDICATEUR transversal *

1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,78	3,13	3,09	3,3	3,4	3,2

Précisions méthodologiques

Le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés soit l'effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires.

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : il est tenu compte de la moyenne du nombre de fiches de paie établi chaque mois pour l'effectif géré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La baisse globale des effectifs, liée au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) sur 2016-2019, prolongé sur 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et les départs en retraite tous statuts confondus, impactent à la fois les effectifs gérés et gérants sur les trois prochaines années, mais dans des proportions différentes.

La prévision actualisée 2020 et la prévision 2021 tiennent compte d'une légère baisse des effectifs gérés et d'une stabilisation de l'effectif gérant.

A partir de 2022, le ratio diminue car l'effectif gérant amorcera une baisse mais proportionnellement plus faible que la diminution de l'effectif géré.

A noter, qu'il est nécessaire de maintenir un seuil minimal d'agents gérants car la charge de travail reste importante. L'existence de statuts différents (agents de droit privé, fonctionnaires, contractuels de droit public) complique la gestion (règles, instances sociales différentes). Il faut continuer de gérer à la fois les agents en activité et ceux qui sont inscrits dans les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Certains recrutements (en remplacement) sont nécessaires sur des postes indispensables tel que celui de la gestion de la paye.

Pour rappel, la diminution des effectifs dépend d'événements prévisibles comme les départs à la retraite et l'exécution des plans de départs anticipés à la retraite mais aussi de situations non anticipables telles que des démissions, des décès. Le choix de la date de départ des agents éligibles au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), si toutefois ceux-ci ne refusent pas d'y adhérer, peut être modifiée pour convenance personnelle.

INDICATEUR transversal *

1.3 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	3,54	4,19	4,57	5	5	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les actions de recrutement et d'inclusion de personnes handicapées se sont poursuivies au sein de la DILA, permettant une progression des prévisions pour 2020 et 2021 par rapport au résultat de 2019. La cible définie est de 5,4 % en 2023.

Afin de faciliter le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, la DILA a créé en 2019 au sein du département des ressources humaines, un poste de chargé de recrutement / politique handicap. En 2018, trois agents ont été recrutés et quatre autres ont rejoint la DILA en 2019.

La DILA reste fortement engagée dans cette politique de soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap au travers des actions suivantes :

- le développement des relations avec les personnes en recherche d'emploi disposant d'une reconnaissance RQTH par la diffusion d'offres d'emplois sur les sites spécialisés et la proposition systématique d'un entretien avec chaque candidat postulant ;
- une facilité accordée aux départements pour le recrutement de personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé ;
- des formations adaptées, en soutien aux agents accueillant dans leur équipe une personne en situation de handicap ;

- des campagnes de sensibilisation et des événements thématiques en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap visant à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF et Pôle emploi ;
- la formalisation en cours d'une charte du handicap en liaison avec le CHSCT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'obtention du double label « Egalité-Diversité » par les services du Premier ministre, le handicap est l'un des critères de discrimination particulièrement suivi et fait l'objet de plans d'actions circonstanciés.

Toutefois, l'importance des départs en retraite ou anticipés et le faible nombre de recrutements externes ne permettent pas d'augmenter fortement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les prochaines années.

OBJECTIF

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier

L'objectif de rationalisation immobilière a été fixé dès 2008 par le secrétaire général du Gouvernement, avant même la fusion des deux directions (la Documentation Française et les Journaux officiels) et la création de la DILA. Depuis, la DILA a beaucoup agi en ce sens. Ainsi, les principales étapes de la rationalisation du parc immobilier ont été :

- le regroupement en un centre d'appel téléphonique unique à Metz à l'automne 2009, en remplacement des neuf centres interministériels de renseignement administratif installés en région ;
- la fermeture du site d'Aubervilliers en 2011 ;
- la rénovation progressive et la mise aux normes de surfaces importantes de bureau rue Desaix ;
- le regroupement des agents fin 2017 / 2018, avec la « fermeture » des sites « Mirabeau » et « quai Voltaire », sur deux sites parisiens (« Desaix et Ségur ») au lieu de trois.

La maîtrise des dépenses immobilières reste un enjeu important pour la DILA qui vise à regrouper sur le site « Desaix » la majorité de ses agents en restituant des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

Ainsi, en 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix ».

INDICATEUR transversal *

2.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	12,7	13,57	14,2	14,5	15	14,5

Précisions méthodologiques

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces ; département ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Ségur» et en maintenant le site de « Metz ».

En accord lors de la conférence de performance d'avril 2020, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB seront supprimés. En effet, les états de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif. Le premier consiste à réaliser des économies substantielles de loyer ; le deuxième est de faciliter et fluidifier les échanges entre les équipes « métiers » en

regroupant un maximum d'agents actuellement en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix », site historique de la DILA (et avant 2010 de la Direction des Journaux officiels).

Lors de la réalisation du PAP 2019, la DILA envisageait de restituer 150 m² supplémentaires aux services du Premier ministre courant 2020. Cette opération est actuellement suspendue car liée à une réorganisation de service qui a été décalée du fait du Covid-19, d'où l'ajustement de la prévision actualisée pour l'année 2020 à 14,5 m².

La DILA va connaître d'ici à 2023 des départs en nombre d'agents du fait des départs anticipés (dispositif CAVA), notamment parmi ces personnels techniques, et des départs à la retraite.

Ces départs en nombre et la spécificité du site Desaix, qui contient des espaces purement industriels, peu aisément reconvertibles en bureaux sans travaux lourds ou disposant de peu d'espaces en premier jour, vont donc impacter négativement ce ratio (m² maintenus et moins d'agents) qui devrait remonter en 2021. L'objectif reste néanmoins de poursuivre le regroupement et l'optimisation immobilière du site de Desaix afin de baisser en 2023 ce ratio, malgré la baisse continue des effectifs.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2021 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	110 178 854	106 691 055		109 878 854	106 091 055	
Achats et services extérieurs	45 609 800	43 960 000		45 309 800	43 360 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200			200		
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		1 000 000			1 300 000	
Total	110 178 854	107 691 055		109 878 854	107 391 055	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 000 000	9 000 000		7 700 000	8 700 000	
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 400 000	
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Section des opérations courantes	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Section des opérations courantes	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Section des opérations en capital						
Total	110 178 854	107 691 055		109 878 854	107 391 055	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	8	0	0	0	0	0	0	8
Catégorie A	87	0	0	0	-3	-3	0	84
Catégorie B	19	0	0	0	-3	-1	-2	16
Catégorie C	63	0	0	0	-2	-1	-1	61
Contractuels	428	0	0	0	-3	+2	-5	425
Total	605	0	0	0	-11	-3	-8	594

Le plafond d'emplois pour 2021 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 594 ETPT. Entre 2020 et 2021, la réduction d'effectifs opérée est de 11 ETPT. Cette diminution résulte des effets :

- sur 2021 du schéma d'emplois 2020 de - 3 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2021 de - 8 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0	0	0,00	0	0	0,00	0
Catégorie A	5	5	7,00	5	5	7,00	0
Catégorie B	3	3	5,00	0	0	0,00	-3
Catégorie C	2	2	7,00	0	0	0,00	-2
Contractuels	18	18	6,50	9	9	7,00	-9
Total	28	28	6,46	14	14	7,00	-14

NB : La colonne départs en retraite inclut les cessations volontaires anticipées des agents de droit privé.

Le schéma d'emplois représente une baisse des effectifs qui résulte de :

- 14 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces départs se font dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Une estimation précise du nombre de départs annuels via ce dispositif reste toutefois aléatoire, dans la mesure où il repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs au titre de ce plan a été estimé à 14 ETP en 2021;

- 14 départs en retraite ;
- 14 primo- recrutements sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de ses missions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2020	PLF 2021	(en ETPT)		
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	605	594	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	605	594	0	0	0

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	0
02 Promotion et distribution des publications	0
03 Dépenses de personnel	594
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0
Total	594

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 22

Pour l'année 2020-2021 : 6 apprentis ont un contrat pluriannuel qui se poursuit à la rentrée de septembre 2020 et 16 nouvelles demandes ont été validées ou sont en cours d'instruction.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	55 175 086	41 470 692
Cotisations et contributions sociales	3 977 098	3 771 663
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 977 098	3 771 663
– Civils (y.c. ATI)	3 977 098	3 771 663
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses	5 416 670	17 488 700
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	64 568 854	62 731 055
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	60 591 756	58 959 392
FDC et ADP prévus en T2		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2021 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 13 536 000€. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 3 952 700,14€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraité	54,8
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	60,5
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	
Débasage de dépenses au profil atypique	-5,7
- dont GIPA	0,0
- dont indemnisation des jours de CET	-0,1
- dont mesures de restructuration	-5,6
- dont autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-2,2
EAP schéma d'emplois N-1	-1,2
Schéma d'emplois N	-1,0
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,0
Rebasage de la GIPA	0,0
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,1
GVT positif	0,2
GVT négatif	-0,3
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,8
Indemnisation jours CET	0,1
Mesures de restructuration	5,7
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,7
Prestations et allocations - cat 23	
Autres variations	0,7

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Total	59,0
--------------	-------------

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 23 000 € au bénéfice d'une dizaine d'agents ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 94 000 € puis rebasée à hauteur de 94 000 € ;
- les mesures de restructuration : ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,60 M€ (0,06 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,54 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,65 M€ au titre du plan CAVA. A noter que le plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT est arrivé à son terme en décembre 2020.

Impact du schéma d'emplois :

Les perspectives d'économies dégagées par le schéma d'emplois seront de l'ordre de 2,18 M€ en 2021 (- 1,22 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2020 et -0,96 M€ au titre du schéma d'emplois 2021).

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par la baisse des effectifs qui se traduit par des économies importantes au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,18 M€). Ce dernier est même largement compensé par le GVT négatif (effet de noria), qui génère une économie de 0,32 M€, d'où un solde de GVT de -0,14 M€.

Les autres variations se décomposent comme suit :

- une variation du coût de l'IFSE des fonctionnaires titulaires de catégories A, B, C et CT à compter du 1^{er} janvier, pour un montant de 50 000 € ;
- une variation liée aux conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé qui correspond à l'effet report de la prévision de l'augmentation de 2020 et de la prévision de l'augmentation de 2021 (1% au 1er juillet 2020 et 1% au 1er juillet 2021 sur 2021) et une révision de la grille des cadres administratifs de droit privé pour un montant total de 199 820 € ;
- une variation qui s'élève à 432 000 € au titre des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées pour 2021 à 13,62 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	86 805	134 498	134 219	77 889	121 272	120 035
Catégorie A	51 056	72 930	92 622	45 457	65 368	81 209
Catégorie B	48 081	53 410	61 619	42 665	47 908	56 437
Catégorie C	30 692	45 250	38 507	26 740	40 744	34 518
Contractuels	55 612	84 686	97 814	40 464	63 187	72 590

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		290 000		290 000
Logement				
Famille, vacances		85 000		85 000
Mutuelles, associations		149 000		149 000
Prévention / secours				
Autres		3 500		3 500
Total		527 500		527 500

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 527 500 € en AE et en CP pour 2021. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 290 000 € en 2021, elle est en hausse par rapport au PLF 2020 (80 000 €) qui ne présentait que la participation aux frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). Dans un souci de cohérence, la participation patronale aux frais de restauration des agents du site de Desaix est intégrée au titre des prestations d'action sociale. Pour 2021, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 250 000 € ;
- pour Ségur : 40 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance les actions suivantes :

- l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA estimé à 50 000 € en AE et CP ;
- diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) accordées pour une prévision totale de 35 000 €.

Associations :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière inscrit dans la convention pour l'année 2021 est de 123 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, ping pong, courses, randonnée...). Son montant pour 2021 est de 11 000 € en AE et CP.

Enfin, la DILA contribue au financement des associations suivantes :

- association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 € ;
- association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) pour 2 500 € ;
- association Éducation Plein Air Finances (EPAF), qui propose des prestations de vacances et de loisirs, pour 5 000 €.

Santé :

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 500 € en AE et CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
6 916 698		45 610 000	45 310 000	2 136 892

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 136 892	1 520 000	238 891		
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
44 960 000	43 140 000	1 300 000	500 000	20 000
Totaux	44 660 000	1 538 891	500 000	20 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96 %	3 %	1 %	0 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 96 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2021.

Par ailleurs, les CP 2021 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2021 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs aux prestations de gestion du parc (nettoyage des locaux, sécurité...) ainsi qu'aux EJ sur marchés de fourniture d'électricité des sites de Desaix et Metz.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 400 000	
Achats et services extérieurs	7 999 800	8 000 000		7 699 800	7 400 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200			200		
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		1 000 000			1 300 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		1 000 000			1 300 000	
Total	8 000 000	9 000 000		7 700 000	8 700 000	

L'action 1 « pilotage, modernisation et activité numérique » du programme 624 retrace les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la direction, des services de support (logistique, communication interne et externe, agence comptable, secrétariat général, stratégie...) ainsi que les dépenses de fonctionnement des ressources humaines. Elle intègre, en outre, les crédits de fonctionnement dédiés au financement des activités de pilotage et gestion de l'immobilier qui ont fait l'objet d'un transfert du programme 623 au 624 au PAP 2021 pour un montant de 1 M€.

Ces dépenses sont programmées à hauteur de 9 000 000 € en AE et de 8 700 000 € en CP, dont 7 400 000 € de dépenses de fonctionnement (en baisse de 300 K€ par rapport à 2020) et 1 300 000 M€ de dépenses d'investissement. Elles regroupent les activités suivantes :

1) Pilotage et gestion logistique de la DILA :

L'enveloppe budgétaire destinée au financement du pilotage et de la gestion logistique s'élève à 4 360 000 € en AE et 3 760 000 € en CP et se décompose de la manière suivante :

- 2 000 000 € en AE et en CP pour le coût d'occupation qui permettent de couvrir le paiement du loyer et des charges associées pour l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) ;
- 1 200 000 € en AE et 700 000 € en CP pour la gestion du parc qui portent sur les dépenses de nettoyage des locaux, de gardiennage notamment la télésurveillance, d'études d'architectes et de sécurité ;
- 500 000 € en AE et 400 000 € en CP pour les autres dépenses de fonctionnement courant dont les dépenses sont notamment liées à l'achat de fournitures de bureaux, d'entretien, de consommables, de papier, au financement du transport de plis...
- 300 000 € en AE et en CP pour le financement des frais postaux ;
- 200 000 € en AE et en CP pour les dépenses d'équipement (c'est-à-dire, le matériel technique, les biens mobiliers, l'équipement des bureaux...) ;

- 70 000 € en AE et en CP pour la couverture des frais de réceptions, colloques et séminaires (à savoir, les produits alimentaires, les frais de représentation...);
- 60 000 € en AE et en CP pour les payer les frais de déplacement des personnels ;
- 30 000 € en AE et en CP afin de financer les dépenses de fonctionnement du parc automobile, telles que les dépenses d'assurances, de péages, de carburant, celles relatives à la location des places de stationnement, de véhicules, et les frais de taxis...

2) Pilotage et gestion des ressources humaines :

Les crédits alloués en 2021 au financement du pilotage et gestion des ressources humaines sont programmés à hauteur de 1 957 500 € en AE et 1 657 500 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

- les dépenses de formation et gestion des ressources humaines chiffrées à hauteur de 700 000 € en AE et en CP comprennent les dépenses liées à la formation des agents de la DILA, aux versements aux organismes d'apprentissage, et au recours aux cabinets de recrutement ;
- les prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et du Ségur (Elior) dont le montant estimatif est évalué à 1 000 000 € en AE et 700 000 € en CP ;
- les dépenses d'action sociale et de santé sont prévues à hauteur de 237 500 € en AE et en CP et comprennent notamment le versement des subventions à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) et à l'association sportive de la DILA (ASDILA) ainsi que le paiement de la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées. S'ajoutent également à ces dépenses, les dépenses relatives à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents et aux bons de rentrée scolaire. La participation aux frais de restauration des agents de la DILA est exécutée sur l'activité budgétaire relative aux « prestations de restauration » ;
- les frais afférents à l'accompagnement à la mobilité pour 20 000 € en AE et en CP, Il s'agit des dépenses relatives au recours aux cabinets de recrutement.

3) Actions de communication :

Le budget dédié pour l'année 2021 au financement des actions de communication est estimé à 170 000 € en AE et en CP. Il se compose des deux activités budgétaires suivantes :

- l'ensemble des dépenses de communication est estimé à 120 000 € en AE et en CP et concerne en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, les salons et les opérations d'achat d'espace... ;
- la prévision des coûts liés à l'organisation de colloques et séminaires s'établit à 50 000 € en AE et en CP.

4) Activités juridiques et expertises :

S'agissant des dépenses relatives aux activités juridiques et expertises, elles sont fixées à 62 500 € en AE et en CP et correspondent aux frais de contentieux divers, comme par exemple les honoraires juridiques et les frais d'huissiers.

5) Autres activités de pilotages :

Les crédits budgétés pour les autres activités se chiffrent à 100 000 € en AE et en CP. Les dépenses relatives aux études générales sont, quant à elles, estimées à 100 000 € en AE et en CP et portent principalement sur les prestations intellectuelles (études, AMO, ...).

6) Pilotage et gestion de l'immobilier de la DILA :

La demande de crédits pour la mise en œuvre des activités de pilotage et gestion de l'immobilier a été fixée à hauteur de 2 250 000 € en AE et 2 850 000 € en CP et concerne les activités budgétaires ci-dessous :

- 500 000 € en AE et en CP pour les dépenses d'entretien courant consacrées notamment aux travaux légers de maintenance préventive et corrective et de travaux d'aménagement ;
- 50 000 € en AE et en CP au titre des dépenses d'entretien lourd concernant entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux, et de mise en conformité... ;
- 700 000 € en AE et 1 000 000 € en CP pour la consommation d'énergies et fluides ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les crédits prévus pour la réalisation des travaux structurants s'élèvent à 1 000 000 € en AE et 1 300 000 € en CP et portent sur les investissements immobiliers consistant en des opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes du site de Desaix. L'année 2021 est notamment marquée par la poursuite des travaux de rénovation des locaux ainsi que par la mise aux normes sécurité incendie des sous-sols.

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Acquisitions d'immobilisations						
Total	64 568 854	62 731 055		64 568 854	62 731 055	

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Achats et services extérieurs	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	37 610 000	35 960 000		37 610 000	35 960 000	

L'action 4 du programme 624 rassemble les crédits relatifs aux dépenses de sous-traitance réalisée par la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA pour le secteur de l'imprimerie. La DILA assure le paiement des paies et charges des salariés de la SACIJO, son fonctionnement courant, le financement des plans de départs anticipés et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2021, les crédits prévus en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 35 960 000 € et sont répartis de la manière suivante :

Sous-traitance :

La prévision du paiement des salaires et autres charges des agents de la SACIJO mis à la disposition de la DILA s'élève à 21 940 000 €.

Caisse de pensions :

Le financement des dispositifs de retraite de la SACIJO (caisses de pension et caisses de prévoyance et de décès) est évalué pour 2021 à 10 030 000 €.

Plans de sauvegarde d'emplois :

- d'une part, le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (RECAPS) mis en œuvre en 2007, pour lequel le reliquat de financement est évalué à 118 000 € en 2021 ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- d'autre part, les coûts liés au plan de départ volontaire lié à la modernisation, la mutualisation et à la mutation de la SACIJO (plan « 3M »), signé en 2016 dans le contexte de l'arrêt de l'impression du *Journal Officiel* et du développement des activités numériques à la DILA . Ce plan concerne 72 agents de la SACIJO nés avant le 1er janvier 1964 et s'étale sur la période 2016-2019, avec un impact en dépenses au-delà. Il comprend une période de préavis payé non effectué, une indemnisation et un plan de formation. Pour 2021, les coûts prévisionnels du plan « 3M » sont les suivants :
- 1 307 000 € au titre du préavis payé non effectué ;
- 2 559 000 € pour l'indemnité compensatrice de licenciement versée dans le cadre du plan.

Enfin, des indemnités versées dans le cadre de la convention relative à la modernisation du secteur impression préparation de la SACI-JO (CRAMSIPS) mise en place en 2012 sont estimées à 6 000 € en 2021.